

## Arrêté n° 571/2024/DAJI modifiant l'arrêté n°307/2024/DAJ relatif à la composition du Comité électoral consultatif de l'Université de Limoges

-

### Le Président de l'Université de Limoges

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 719-3 et D. 719-22 ;

Vu les statuts de l'Université de Limoges adoptés par le Conseil d'administration le 3 mai 2019, et notamment son article 10.5 ;

Vu la délibération n°016/2021/CAB, en date du 14 janvier 2021, du Conseil d'administration de l'Université de Limoges ;

Vu la délibération n°231/2023/CAB, en date du 31 mars 2023, du Conseil d'administration de l'Université de Limoges ;

Vu l'arrêté n°307/2024/DAJ relatif à la composition du Comité électoral consultatif de l'Université de Limoges ;

Vu l'arrêté n°482/2024/DAJI modifiant l'arrêté n°307/2024/DAJ relatif à la composition du Comité électoral consultatif de l'Université de Limoges ;

Vu l'arrêté n° 524/2024/DAJI modifiant l'arrêté n°307/2024/DAJ relatif à la composition du

Vu la désignation d'un nouveau représentant des personnels, membre BIATSS, à la suite de la perte de qualité de membre d'un représentant ;

Considérant que les délégués des listes de candidats sont connus.

### Article 1 – Participation des délégués de listes au Comité électoral consultatif

Les délégués de listes connus participant au Comité électoral consultatif sont les suivants :

PRENOM	NOM
Céline	MESLIER
Stéphane	VALETTE
Vincent	JOLIVET
Xavier	LORENZO
Emmanuelle	NYS

Béatrice	FERRY
Patricia	PASCAUD-MATHIEU
Choukri	BEN AYED
Jacques	PERICARD
Alexandre	MAITRE
Serge	BATTU
Fabien	CERBELAUD
Virginie	REYTIER
Lourdes	FERREIRA
Claudine	LAPOIRIE
Bertrand	LIAGRE
Véronique	BLANQUET
Amine	TARAZI
Anne	MASSONI
Claire-Elise	DEMIOT
Chantal	DAMIA
Fabien	FREDON
Romain	NEGRIER
Thierry	LEOBON
Sylvie	LORENZO
Stéphanie	BARTKOWIAK
Hugo	DE TARRAGON
Mathieu	TARTARIN
Claire	GOURIN
Margaux	FANTON
Adrien	BALVAY
Paul	FIRMIN
Agathe	MARTY
Sofia	MARCHAND
Pierre	BERTHON

Pour rappel, le comité électoral consultatif est présidé par le Président de l'Université de Limoges ou son représentant conformément aux statuts de l'Université. Par ailleurs, les autres membres du comité électoral consultatif ont été désignés préalablement par les organes ou les autorités compétentes. Le comité électoral consultatif est donc composé comme suit :

<b>Président du Comité électoral consultatif</b>	
Elu Président de l'Université, ou son représentant	Isabelle KLOCK-FONTANILLE
<b>Représentants des personnels et des usagers, désignés par et parmi chaque liste représentée au conseil d'administration de l'Université de Limoges</b>	
Elu CA enseignant-chercheur	Laetitia LEPETIT
Elu CA enseignant-chercheur et déléguée de liste	Séverine NADAUD
Membre BIATSS de la liste déposée lors des précédentes élections au CA	Valérie MAGLIULO
Membre BIATSS de la liste déposée lors des précédentes élections au CA	Catherine MORFIS
Elu CA usager et délégué de liste	Maxime RODRIGUES
Elu CA usager	Sophie MARTINOLLE
<b>Représentant désigné par le Recteur de région académique</b>	
Nommé	Stéphanie RENSON
<b>Personnels de l'administration en charge de l'organisation des élections, désignés par le Président de l'Université</b>	
Nommé	Julia FAURY
Nommé	Frédérique LUNEAU

## Article 2 - Validité

Le présent arrêté entre en vigueur à compter :

- de sa publication par voie d'affichage dans les locaux et de publication sur le site internet de l'Université de Limoges ;
- de sa transmission à l'Autorité rectorale.

### **Article 3 - Exécution**

Le DGSA-SP et le DGSA-DAF, DGS par intérim, sont chargés de son exécution.

